



Tribunal correctionnel à Albi



08/03/2012

Le tribunal correctionnel jugeait jeudi à Albi les excès de cette pratique en...

ALBI, 8 mars 2012 (AFP)

Le ministère public a requis jeudi à Albi jusqu'à quatre mois de prison avec sursis et 4.000 euros d'amende contre trois participants à des parties de chasse à courre qui s'étaient achevées au domicile, et même dans la cuisine, d'une famille tarnaise.> Henri-Louis Baysset, 77 ans, Jérôme Lagarrigue, 42 ans, et Nicolas Pinel, 41 ans, jugés pour mise en danger de la vie d'autrui, sont impliqués dans deux incidents de chasse qui ont profondément choqué la population, suivant une série de désagréments causés par les veneurs aux riverains de la forêt domaniale de Grésigne, au nord-ouest d'Albi.

La première fois, le 11 février 2006, Patricia Rossard avait manqué être embrochée sur son terrain par un cerf poursuivi par les chiens. L'animal s'était réfugié dans sa remise, où Nicolas Pinel, responsable des chiens, l'avait tué.

La seconde fois, le 3 novembre 2007, un autre cerf, traqué par une quarantaine de chiens, avait défoncé la grande baie vitrée du salon des Rossard et s'était retrouvé dans la cuisine, où il avait été tué à coups de dague par un des veneurs. La meute était conduite par Jérôme Lagarrigue.

Henri-Louis Baysset est, lui, poursuivi en tant que président de l'association organisatrice et donc comme responsable de la conduite des journées de chasse.

Les chasseurs n'auraient jamais dû mener la traque à son terme, a dit le vice-procureur d'Albi, Pascal Suhard, devant le tribunal. "On doit savoir rompre, vous n'avez pas su le faire", a-t-il dit.

"L'éthique est au coeur de l'activité de la vénerie. Si elle veut perdurer, cette chasse est codifiée par des règles strictes d'éthique et la réalité de ces deux affaires (en) est loin", a-t-il dit

Il a requis quatre mois de prison avec sursis et 4.000 euros d'amende contre M. Baysset; trois mois avec sursis et 2.000 euros d'amende contre M. Lagarrigue; et un mois avec sursis et 2.000 euros d'amende contre M. Pinel.

Le jugement devait être mis en délibéré après les plaidoiries de la défense.

cor-lal/dbe/phc